

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2025 - 7665 - 2001 B 00418 - 438 713 604 - 2 C ARCHITECTES

SAISI le
25030613
14 NOV. 2025
Par 7665

SARL 2C ARCHITECTES

COMPTES ANNUELS

au 31/12/2024

Certifié conforme

Le Comptable

Ph. CHATAIN



Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
1. Comptes annuels	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Faits caractéristiques	11
Notes sur le bilan	12
2. Détail des comptes	16
Bilan détaillé	17
Compte de résultat détaillé	20
Soldes intermédiaires de gestion	22
3. Liasse fiscale	23

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL 2C ARCHITECTES relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 11 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	191 681
Chiffre d'affaires	235 308
Résultat net comptable (Bénéfice)	2 018

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VERNON

Le 23/04/2025

Eric BLOIS
Expert Comptable

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 350	1 350		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	34 983	29 649	5 333	7 112
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	49		49	49
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	36 382	30 999	5 382	7 161
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	160 397	22 197	138 201	110 156
Autres créances	8 917		8 917	1 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 181		39 181	18 951
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	208 495	22 197	186 298	130 216
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	244 877	53 196	191 681	137 377

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	61 741	61 194
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 018	547
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	74 759	72 741
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 738	1 396
Emprunts et dettes financières diverses (3)	31 608	23 427
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 634	4 209
Dettes fiscales et sociales	35 804	33 179
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 138	2 424
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	116 921	64 636
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	191 681	137 377

(1) Dont à plus d'un an (a)		64 636
(1) Dont à moins d'un an (a)	116 921	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 738	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	235 308	282 074	-46 766	-16,58
Chiffre d'affaires net	235 308	282 074	-46 766	-16,58
<i>Dont à l'exportation</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	61 599		61 599	
Autres produits	1	170	-169	-99,42
Total I	296 909	282 244	14 665	5,20
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	131 522	209 060	-77 539	-37,09
Impôts, taxes et versements assimilés	2 481	650	1 832	281,98
Salaires et traitements	45 889	42 569	3 320	7,80
Charges sociales	26 435	27 439	-1 003	-3,66
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	2 724	3 549	-825	-23,25
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	22 197	5 067	17 130	338,09
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	63 286	101	63 186	NS
Total II	294 533	288 433	6 100	2,11
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 376	-6 189	8 565	-138,39
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrer				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	1	26	-24	-94,32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilièr				
Total VI	1	26	-24	-94,32
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1	-26	24	-94,32
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	2 374	-6 215	8 589	-138,20

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		6 859	-6 859	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges				
Total produits exceptionnels (VII)		6 859	-6 859	-100,00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		6 859	-6 859	-100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	356	97	259	267,01
Total des produits (I+III+V+VII)	296 909	289 103	7 806	2,70
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	294 891	288 556	6 334	2,20
BENEFICE OU PERTE	2 018	547	1 471	268,97

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entité : SARL 2C ARCHITECTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 191 681 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 018 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2025 par le(s) dirigeant(s) de l'entreprise .

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 350			1 350
Immobilisations incorporelles	1 350			1 350
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	5 807			5 807
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 230	945		29 175
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	34 038	945		34 983
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	49			49
Immobilisations financières	49			49
ACTIF IMMOBILISE	35 437	945		36 382

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		945		945
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		945		945

Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 350			1 350
Immobilisations incorporelles	1 350			1 350
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 141	924		2 065
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 785	1 800		27 585
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	26 926	2 724		29 649
ACTIF IMMOBILISE	28 276	2 724		30 999

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 169 363 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	49		49
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	160 397	160 397	
Autres	8 917	8 917	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	169 363	169 314	49

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	18 450
Total	18 450

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 116 921 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 738	1 738		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 634	43 634		
Dettes fiscales et sociales	35 804	35 804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	35 746	35 746		
Produits constatés d'avance				
Total	116 921	116 921		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 1 396

(**) Dont envers les associés 31 608

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	432
Dettes provis. pr congés à payer	647
Charges sociales s/congés à payer	304
Charges sociales - charges à payer	1 371
Clients - avoirs à établir	3 810
Total	6 563

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Concessions et droits similaires	1 350,00		1 350,00	1 350,00
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		1 350,00	-1 350,00	-1 350,00
	1 350,00	1 350,00		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct. aménagt.di	5 807,20		5 807,20	5 807,20
218300 - Matériel de bureau	26 420,64		26 420,64	25 475,64
218400 - Mobilier	2 754,83		2 754,83	2 754,83
281810 - Amortis. instal. gales. agenct. di		2 064,88	-2 064,88	-1 141,20
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		24 829,75	-24 829,75	-23 029,89
281840 - Amortis. mobilier		2 754,83	-2 754,83	-2 754,83
	34 982,67	29 649,46	5 333,21	7 111,75
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275100 - Dépôts	49,00		49,00	49,00
	49,00		49,00	49,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	36 381,67	30 999,46	5 382,21	7 160,75
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	93 711,43		93 711,43	53 145,92
416100 - Clients douteux	48 235,92		48 235,92	74 678,58
418100 - Clients - factures à établir	18 450,00		18 450,00	39 587,58
491000 - Dépréciations comptes clients		22 196,60	-22 196,60	-57 255,76
	160 397,35	22 196,60	138 200,75	110 156,32
Fournisseurs débiteurs				
401000 - Fournisseurs	948,00		948,00	
	948,00		948,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - Tva déductible s/aut.biens et sc	7 553,44		7 553,44	642,64
445670 - Crédit de tva à reporter				466,00
445860 - Tva sur factures non parvenues	117,23		117,23	
445879 - Tva sur avoirs à établir	298,45		298,45	
	7 969,12		7 969,12	1 108,64
Divers				
Disponibilités				
512100 - Crédit agricole alencon	39 180,51		39 180,51	14 818,29
512200 - Crédit agricole vernon				4 132,64
	39 180,51		39 180,51	18 950,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT	208 494,98	22 196,60	186 298,38	130 215,89
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	244 876,65	53 196,06	191 680,59	137 376,64

Bilan détaillé

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	10 000,00	10 000,00
	10 000,00	10 000,00
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	1 000,00	1 000,00
	1 000,00	1 000,00
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	61 740,86	61 193,83
	61 740,86	61 193,83
Résultat de l'exercice	2 018,35	547,03
TOTAL CAPITAUX PROPRES	74 759,21	72 740,86
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>		
164000 - Emprunts auprès établ. de crédit		1 396,44
		1 396,44
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
512200 - Crédit agricole vernon	1 737,80	
	1 737,80	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 737,80	1 396,44
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455110 - Cc philippe chatain	31 607,90	23 426,90
	31 607,90	23 426,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	43 201,91	4 208,74
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	432,00	
	43 633,91	4 208,74
<i>Personnel</i>		
421000 - Personnel - rémunérations dues	532,34	899,67
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	647,00	875,32
	1 179,34	1 774,99
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - Sécurité sociale	2 000,00	315,71
437200 - Caisse de retraite salariés	416,23	
437300 - Assedic		65,30
437400 - Prévoyance	350,24	
437500 - Mut/prev axa	1 394,12	935,94
437510 - Prevoyance malakoff		144,81
438200 - Charges sociales s/congés à payer	304,00	310,48
438600 - Charges sociales - charges à payer	1 370,74	731,76
	5 835,33	2 504,00
<i>Etat. Impôts sur les bénéfices</i>		
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	356,00	97,00
	356,00	97,00
<i>Etat. Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445510 - Tva à décaisser	2 218,00	1 112,00
445708 - Tva collectee 8.5%	731,54	157,79
445712 - Tva sur douteux	8 039,32	12 357,33
445713 - Tva collectee 20%	14 062,27	8 522,65
445870 - Tva sur factures à établir	3 075,00	6 597,93
	28 126,13	28 747,70

Bilan détaillé

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
442100 - Prélèvements à la source (ir)	307,00	55,73
	307,00	55,73
Dettes fiscales et sociales	35 803,80	33 179,42
Autres dettes		
419800 - Clients - avoirs à établir	3 809,65	
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	328,32	2 424,28
	4 137,97	2 424,28
TOTAL DETTES	116 921,38	64 635,78
TOTAL PASSIF	191 680,59	137 376,64

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue						
706100 - Prestations services alencon 20	24 757,59	10,52	100 738,11	35,71	-75 980,52	-75,42
706108 - Prestations services vernon 8.5	44 331,20	18,84	32 463,96	11,51	11 867,24	36,56
706110 - Prestations de services vernon			9 000,00	3,19	-9 000,00	-100,00
706111 - Prestations de services 10% ale			12 092,11	4,29	-12 092,11	-100,00
706200 - Prestations services vernon 20	166 219,66	70,64	127 779,86	45,30	38 439,80	30,08
	235 308,45	100,00	282 074,04	100,00	-46 765,59	-16,58
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	0,98		170,13	0,06	-169,15	-99,42
781740 - Repris.s/prov.dépréc. créances	57 255,76	24,33			57 255,76	
791000 - Transfert de charges d'exploitati	4 343,73	1,85			4 343,73	
	61 600,47	26,18	170,13	0,06	61 430,34	NS
Total	296 908,92	126,18	282 244,17	100,06	14 664,75	5,20
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes						
604100 - Achats d'etudes et de ps	32 962,40	14,01	109 238,16	38,73	-76 275,76	-69,83
606110 - Fournitures électricité	1 934,47	0,82			1 934,47	
606130 - Fournitures gaz	47,83	0,02			47,83	
606150 - Fournitures combustibles	2 082,29	0,88	2 146,30	0,76	-64,01	-2,98
606300 - Achats de petit équipement	1 774,03	0,75	2 585,66	0,92	-811,63	-31,39
606400 - Achats fournitures administrative	1 512,24	0,64	1 821,41	0,65	-309,17	-16,97
613100 - Location apple	47,28	0,02			47,28	
613110 - Location wesend	7,00				7,00	
613200 - Locations immobilières	14 400,00	6,12	14 400,00	5,11		
613520 - Locations de matériel de transpo			7 190,00	2,55	-7 190,00	-100,00
615000 - Entretien et réparations	3 370,81	1,43	3 934,50	1,39	-563,69	-14,33
616000 - Primes d'assurances	201,13	0,09	160,90	0,06	40,23	25,00
616100 - Assurances multirisques	3 379,72	1,44	12 966,63	4,60	-9 586,91	-73,94
618100 - Documentation générale	212,52	0,09	493,54	0,17	-281,02	-56,94
618500 - Frais de colloques, de séminaire	1 510,00	0,64	3 633,78	1,29	-2 123,78	-58,45
622600 - Honoraires	4 320,00	1,84	4 346,00	1,54	-26,00	-0,60
622610 - Honoraires divers	2 000,00	0,85	4 590,46	1,63	-2 590,46	-56,43
622700 - Frais d'actes et contentieux	80,50	0,03	107,20	0,04	-26,70	-24,91
623100 - Annonces et insertions			160,37	0,06	-160,37	-100,00
623300 - Foires et expositions	131,60	0,06			131,60	
623400 - Cadeaux à la clientèle	4 491,95	1,91	3 696,70	1,31	795,25	21,51
625100 - Voyages et déplacements	15 893,97	6,75	11 758,56	4,17	4 135,41	35,17
625300 - Forfait kilométriques	11 977,09	5,09	8 439,86	2,99	3 537,23	41,91
625600 - Missions	11 377,01	4,83	10 778,69	3,82	598,32	5,55
625700 - Réceptions	10 305,26	4,38			10 305,26	
626000 - Frais postaux	60,30	0,03	74,85	0,03	-14,55	-19,44
626100 - Frais de télécommunication	3 124,52	1,33	2 546,19	0,90	578,33	22,71
627800 - Prestations de services bancaire	1 102,69	0,47	1 450,55	0,51	-347,86	-23,98
628100 - Cotisations professionnelles	3 215,00	1,37	2 540,00	0,90	675,00	26,57
	131 521,61	55,89	209 060,31	74,12	-77 538,70	-37,09
Total	131 521,61	55,89	209 060,31	74,12	-77 538,70	-37,09
MARGE SUR M/SES & MAT	165 387,31	70,29	73 183,86	25,94	92 203,45	125,99
CHARGES						

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - Taxe d'apprentissage			-51,46	-0,02	51,46	-100,00
631300 - Formation continue (trésor)			208,00	0,07	-208,00	-100,00
633300 - Formation continue (organisme)	1 529,09	0,65			1 529,09	
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér)	311,05	0,13			311,05	
635110 - Contribut° économique territori	641,00	0,27	493,00	0,17	148,00	30,02
	2 481,14	1,05	649,54	0,23	1 831,60	281,98
Salaires et Traitements						
641100 - Salaires appointements	46 117,25	19,60	42 707,30	15,14	3 409,95	7,98
641200 - Congés payés	-228,32	-0,10	-71,30	-0,03	-157,02	220,22
641400 - Indemnités et avantages divers			-66,97	-0,02	66,97	-100,00
	45 888,93	19,50	42 569,03	15,09	3 319,90	7,80
Charges sociales						
645100 - Cotisations à l'urssaf	13 581,83	5,77	15 172,77	5,38	-1 590,94	-10,49
645200 - Cotisations aux mutuelles	3 637,56	1,55	4 271,60	1,51	-634,04	-14,84
645300 - Cotisations aux caisses de retrai			2 615,91	0,93	-2 615,91	-100,00
645320 - Cotisations retraites (salariés)	2 785,60	1,18			2 785,60	
645330 - Cotisations prévoyance	1 036,77	0,44			1 036,77	
645800 - Cotisations sur prov congés pay	-6,48		-21,78	-0,01	15,30	-70,25
647100 - Prestations directes	5 400,00	2,29	5 400,00	1,91		
	26 435,28	11,23	27 438,50	9,73	-1 003,22	-3,66
Amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	2 723,54	1,16	3 548,73	1,26	-825,19	-23,25
681740 - Dot. prov. dépréc. créances clie	22 196,60	9,43	5 066,67	1,80	17 129,93	338,09
	24 920,14	10,59	8 615,40	3,05	16 304,74	189,25
Autres charges						
651000 - Redevances pour brevets, licenc	117,34	0,05			117,34	
654000 - Pertes s/créances irrécouvrable	62 321,25	26,48			62 321,25	
658000 - Charges diverses gestion coura	847,41	0,36	100,50	0,04	746,91	743,19
	63 286,00	26,89	100,50	0,04	63 185,50	NS
Total	163 011,49	69,28	79 372,97	28,14	83 638,52	105,37
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 375,82	1,01	-6 189,11	-2,19	8 564,93	-138,39
Charges financières						
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	1,47		25,86	0,01	-24,39	-94,32
	1,47		25,86	0,01	-24,39	-94,32
Résultat financier	-1,47		-25,86	-0,01	24,39	-94,32
RESULTAT COURANT	2 374,35	1,01	-6 214,97	-2,20	8 589,32	-138,20
Produits exceptionnels						
771800 - Autres produits except. de gesti			6 859,00	2,43	-6 859,00	-100,00
			6 859,00	2,43	-6 859,00	-100,00
Résultat exceptionnel			6 859,00	2,43	-6 859,00	-100,00
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	356,00	0,15	97,00	0,03	259,00	267,01
	356,00	0,15	97,00	0,03	259,00	267,01
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 018,35	0,86	547,03	0,19	1 471,32	268,97

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	235 308,45	100,00	282 074,04	100,00
Cie de matières et sous-traitance	32 962,40	14,01	109 238,16	38,73
MARGE DE PRODUCTION	202 346,05	85,99	172 835,88	61,27
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T				
	235 308,45	100,00	282 074,04	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE				
	202 346,05	85,99	172 835,88	61,27
Autres achats et charges externes	98 559,21	41,89	99 822,15	35,39
VALEUR AJOUTEE				
	103 786,84	44,11	73 013,73	25,88
Impôts, taxes et verst assimilés	2 481,14	1,05	649,54	0,23
Charges de personnel	72 324,21	30,74	70 007,53	24,82
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION				
	28 981,49	12,32	2 356,66	0,84
Reprises <i>si</i> charges et Transferts	61 599,49	26,18		
Autres produits	0,98		170,13	0,06
Dot. amortissements et provisions	24 920,14	10,59	8 615,40	3,05
Autres charges	63 286,00	26,89	100,50	0,04
RESULTAT D'EXPLOITATION				
	2 375,82	1,01	-6 189,11	-2,19
Charges financières	1,47		25,86	0,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				
	2 374,35	1,01	-6 214,97	-2,20
Produits exceptionnels			6 859,00	2,43
Résultat exceptionnel			6 859,00	2,43
Impôts sur les bénéfices	356,00	0,15	97,00	0,03
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	2 018,35	0,86	547,03	0,19

Liasse fiscale

2050 - Bilan Actif

(1)

BILAN - ACTIF

MGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2C ARCHITECTES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		14 rue des Nouveaux Prés 27620 BOIS JEROME SAINT-OUEN		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		43871360400017		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2024	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 350	1 350	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	34 982	29 649	5 333
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	49		49	
TOTAL (II)		BJ	BK	36 381	30 999	5 382	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	160 397	22 196	138 200
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 917		8 917
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	39 180		39 180	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	208 494	22 196	186 298	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	53 196	244 876	191 680	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2C ARCHITECTES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000.....)	DA			10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			61 740
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			2 018
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			74 759
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			1 737
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			31 607
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			43 633
	Dettes fiscales et sociales	DY			35 803
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			4 137	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			116 921
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			191 680
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			116 921	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			1 737	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2C ARCHITECTES		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	235 308	FH	235 308	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	235 308	FK	235 308	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	61 599	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	296 908
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	131 521	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 481	
	Salaires et traitements*			FY	45 888	
	Charges sociales (10)			FZ	26 435	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*			GA	2 723
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	22 196
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	63 286	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	294 533	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	2 375	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	1	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	2 374	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Charges et produits antérieurs

SARL 2C ARCHITECTES

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Charges et produits exceptionnels

SARL 2C ARCHITECTES

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2C ARCHITECTES		Néant			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
			Conservées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 1 350	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre		KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui		KM	KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD 945	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN	34 037	LO	LP 945	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
Autres participations			8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV		
TOTAL IV		LQ	49	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	35 436	ØH	ØJ 945		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX 1 350	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	MO 5 807
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT	MU 29 175
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI 34 982	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØC	ØM	ØW
Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G 49	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	NI 49	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM 36 381		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réév

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2025
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2C ARCHITECTES

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col. 1 - col. 2) - col. 5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 --- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 --- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 --- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2C ARCHITECTES					Néant *		
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE 1 350	PF	PG	PH 1 350		
TOTAL I		RK 1 350	RM	RN	RO 1 350		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 1 141	QE 923	QF	QG 2 064		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK		
immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 25 784	QM 1 799	QN	QO 27 584		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
TOTAL II		QU 26 925	QV 2 723	QW	QX 29 649		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN 28 275	ØP 2 723	ØQ	ØR 30 999		
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages recup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL		NM			NO
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)	
						NZ	
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire l'article 51 A
du Code général des impôts

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		LM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	49	UV		UW	49				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	48 235		48 235						
	Autres créances clients	UX	112 161		112 161						
	Créance représentative de titres (Prêtant pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (aucunement couverts) U0	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 969		7 969					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	948		948						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	169 363	VU	169 314	VV	49			
RENOUVOIS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 737		1 737						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	43 633		43 633						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 179		1 179						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 835		5 835						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	356		356						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	28 126		28 126						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	307		307						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	31 607		31 607						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 137		4 137						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	116 921	VZ	116 921						
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 396								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)		9	DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL		DGFiP N° 2058-A 2025		
Désignation de l'entreprise : SARL 2C ARCHITECTES					Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 31/12/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	2 018	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					Y7	356
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39 1 3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
					TOTAL I	2 374	
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19%			WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs			XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :					XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Rurales Revitalisation (FRR) (art. 44 quaterdecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	I2	Jeunes entreprises innovantes (44 octies A)	I5
		Zone franche urbaine (ZF) (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier outre (art. 205C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Régime d'emploi à réajuster (44 quaterdecies)	IF	Zone franche d'activités (NG) (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
bénéfice (I moins II)				XI	2 374		
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	2 374	

Cend Group

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et prov

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES DGFIP N° 2058-B 2025

Formulaire obligatoire (article 31 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2C ARCHITECTES		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

2058C - Tableau d'affectation du résultat et rens divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2C ARCHITECTES		Néant	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	61 193
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	547
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	61 740
			TOTAL II
RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	J7	YQ
	Engagements de crédit-bail immobilier		YR
	Effets portés à l'escompte et non échus		YS
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance		YT 32 962
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	J8	XQ 14 454
	Personnel extérieur à l'entreprise		YU
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS 6 400
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 3 215)	ES	3 215
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZI 131 521
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW 641
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)	ZS	9Z 1 840
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée		YY 45 785
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ 12 944
DIVERS	Montant brut des salaires *		0B 46 117
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		0S
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK %
	Numéro du centre de gestion agréé * XP		Filiales et participations: (Liste au 2058-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies		RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL
		Plus-values à 19% JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ	

Ceged Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

2059A - Détermination des plus ou moins values

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2025

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2C ARCHITECTES						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (11) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne 1) *						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne 1) (1)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (1)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2025

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2C ARCHITECTES Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme (4) À 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values à reporter col (6) = (2) + (3) - (4) - (5) (6)
	À 19 % ou à 15 % (2)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 2C ARCHITECTES		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (3)		
		donnant lieu à complément d'impôt (4)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (5)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059E - Détermination de la valeur ajoutée

16		DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		DGFIP N° 2059-E 2025		
Désignation de l'entreprise : SARL 2C ARCHITECTES			Néant <input type="checkbox"/>		*	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024			Durée en nombre de mois : 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectifs moyens du personnel			YP	2		
Dont apprentis			YF			
Dont handicapés			YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale			RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			OA	235 308		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			OT			
TOTAL 1			OX	235 308		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OII			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			OE			
Subventions d'exploitation reçues			OF			
Variation positive des stocks			OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	4 343		
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			XT			
TOTAL 2			OM	4 344		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Achats			ON	40 313		
Variation négative des stocks			OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			OR	76 754		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.			OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OW	63 286		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante			OY			
TOTAL 3			OJ	180 353		
IV Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée			TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	59 299
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)			SA	59 299		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	235 308		
Effectifs au sens de la CVAE			EY	2		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX			
Période de référence			GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4		
Date de cessation			HR	/ /		

Cagid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

2059F - Composition du capital social

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2025

Formulaire obligatoire
Article 38 de l'annexe III au CGI

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
1

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 4 3 8 7 1 3 6 0 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2C ARCHITECTES

ADRESSE (voie) 14 rue des Nouveaux Prés

CODE POSTAL 27620 VILLE BOIS JEROME SAINT-OUEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100	
Total des lignes P1 + P2			P5	4		
			Total des lignes P3 + P4		P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions	Naissance : Date N° Département Commune Pays	Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays
	CHATAIN	Philippe		49.00	49	13041962 75 PARIS FRANCE	14 rue BOIS-JEROME-SAINT-OUEN FRANCE
	COLIN	Henri		47.00	47	07021952 61 VIMOUTIERS FRANCE	77 rue Sainte Geneviève DOMMARTEMENT FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III au C.G.1.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 43871360400017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2C ARCHITECTES

ADRESSE (voie) 14 rue des Nouveaux Prés

CODE POSTAL 27620 VILLE BOIS JEROME SAINT-OUEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2C ARCHITECTES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 14 Rue des Nouveaux Prés
27620 BOIS JEROME ST OUEN
RCS EVREUX 438 713 604

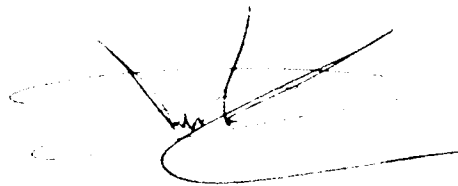
RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 10 juin 2025

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice

- Monsieur Philippe COLIN, Associé, a perçu au titre de l'année 2024 la somme totale nette de 0 €.
- Monsieur Pierre Etienne MINY, Associé, a perçu au titre de l'année 2024 la somme totale nette de 0 €.
- Monsieur Philippe CHATAIN, Gérant Associé, a perçu au titre de son contrat de travail la somme totale nette de 38 500 € pour l'année 2024

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'P. Miny', written over a faint horizontal line.